

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

I - COMMISSION GENERALE

Rapport d'activité du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits présenté par M. Alain Jakubowicz

M. JAKUBOWICZ Alain : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, c'est le premier bilan du CLRD que j'ai l'honneur de vous présenter dans le cadre de cette mandature. Ce sera également le dernier. J'ai en effet remis à M. le Maire, non sans une certaine émotion, ma démission de la présidence déléguée du CLRD.

La Commission extra-municipale du Respect des Droits, sœur aînée du CLRD, est née il y a tout juste 20 ans. L'idée était de réunir le monde associatif et les élus pour s'intéresser aux habitants de notre ville qui sont un peu moins égaux que les autres. Les exclus de notre société. Les laissés pour compte de la cité.

A l'époque, la France chantait à l'unisson « *aujourd'hui, on n'a pas le droit d'avoir faim ni d'avoir froid* ». Nous avons entrepris de relever le défi de faire de notre ville un modèle d'égalité et de fraternité. Ce défi n'était pas si audacieux. Il était en phase avec l'histoire de Lyon « la rebelle », carrefour de l'immigration industrielle, de la révolte des Canuts, capitale de la résistance et de l'œcuménisme, cité du Primat des Gaules et de la fraternité maçonne, berceau d'Edouard Herriot, Justin Godard et Henri Grouès.

Notre ville peut, je crois, être fière d'avoir donné naissance à cette Commission extra-municipale d'un autre genre, unique en France, où, sous les lambris de l'Hôtel de Ville, tout peut et doit être dit sur tout.

L'heure du bilan est aussi celui des souvenirs.

Qu'il me soit permis de rappeler l'accueil des premiers réfugiés roumains que le Cardinal Decourtray en personne avait aidé à s'installer sur le parvis de la cathédrale de Fourvière contre l'avis du Préfet de l'époque. Ou la collaboration avec Daniel Cohn Bendit, alors Adjoint au Maire de Francfort, qui est venu à deux reprises devant la Commission pour des échanges de vue et d'expérience entre nos deux villes. Ou encore, Martine Roure en a sûrement le souvenir, cette journée internationale de lutte contre la misère à l'occasion de laquelle la Commission a invité, au grand dam d'hiérarques horrifiés, des SDF dans les grands salons de l'Hôtel de Ville, considérant tout simplement que cette maison commune est aussi la leur.

Je veux aussi rappeler, certains d'entre vous s'en souviendront et notamment M. le Maire :

- l'organisation de la plus importante manifestation citoyenne qu'ait connue notre ville depuis la libération, au lendemain de la profanation du cimetière de Carpentras,

- la conception et la réalisation du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation,

- le combat pour la construction de la mosquée de Lyon qui a donné lieu, au sein cette instance où nous nous trouvons, à des débats animés, parfois désagréables et houleux,

- la création de la Chaire Lyonnaise des Droits de l'Homme qui a permis à nos universités de recevoir pour des cycles de conférences intégrées dans le cursus universitaire, des personnalités nationales et internationales aussi prestigieuses que passionnantes,

- plus récemment, l'adhésion à la Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la ville par la mandature qui vous a précédé,

- la mission de veille et d'alerte que vous avez confiée au CLRD,

- les rapports sur les prisons lyonnaises et ces possibilités pour vous, élus, de visiter ces prisons,

- le travail sur le logement des personnes handicapées qui a mobilisé près de 150 acteurs,

- le petit livre vert sur le handicap, les « morts sans toi(t) », le réseau des comparutions immédiates...

Et toutes actions, propositions et rapports que vous découvrirez ou je l'espère avez déjà découvert, à la lecture du bilan que vous avez sous les yeux.

20 années de combat pas toujours facile, sur des sujets ingrats, mais essentiels.

Les membres du CLRD ont été heureux d'entendre l'un d'entre vous déclarer au cours de la dernière campagne électorale qu'après le mandat de l'urbain, le mandat à venir serait celui de l'humain. Vaste programme !

Réfugiés, handicapés, grande précarité, discriminations... C'est à la façon qu'elle a de traiter les plus faibles et les plus vulnérables qu'on juge une société. C'est aussi à la façon qu'elle a d'appréhender ces questions qu'on juge une cité.

Certes, la ville ne peut pas tout régler. Mais quand la dignité de l'Homme est bafouée, il n'y a plus de règle de compétence. Il n'y a qu'une obligation de tendre la main.

Le principe de réalité n'interdit pas d'aspirer à une cité plus humaine, plus juste, plus solidaire et de se donner les moyens d'y parvenir. Notre ville ne doit pas admettre qu'un enfant, qu'une femme, qu'un homme

passe une nuit dehors, quelle que soit sa nationalité, sa race, sa religion ou sa situation administrative. Et quelle que soit la saison !

Notre ville doit rendre leur dignité à nos concitoyens en situation de handicap, quel qu'il soit, physique ou mental. N'êtes-vous pas surpris de ne pratiquement pas voir de handicapés dans nos rues ? N'y aurait-il pas de handicapés à Lyon ? La réalité est que la ville leur est hostile. Pour le logement, les déplacements urbains, les loisirs et tous les actes de la vie quotidienne.

Je sais que beaucoup de choses sont faites. C'est bien. Mais ce n'est pas suffisant.

Ne voyez pas dans cet ultime « coup de gueule » la moindre attaque à l'encontre de l'équipe municipale. Je suis conscient qu'il est plus aisé d'être la mouche du coche que le cocher et qu'il est plus simple de veiller et d'alerter que de remédier. C'est ce qui explique sans doute que la collaboration entre le CLRD et les élus n'a pas toujours été un « long fleuve tranquille ». Il nous a parfois été reproché d'être excessifs. Nous n'avons nous-mêmes pas toujours compris que ce qui n'était que mise en question soit parfois considéré comme remise en cause. Bref, la susceptibilité des uns confrontée à la légitimité des autres (et inversement) a pu être à l'origine de quelques quiproquos.

Il n'en demeure pas moins qu'il ne peut pas y avoir de CLRD efficace sans élus forts. Il ne peut d'ailleurs pas y avoir de CLRD sans élus. Je remercie donc celles et ceux d'entre vous qui l'ont compris et qui nous ont aidés. Ils ne sont pas si nombreux, ils se reconnaîtront.

Je tiens également à remercier, vous le comprendrez en cette heure, les acteurs qui ont fait vivre cette merveilleuse institution qu'est le CLRD depuis vingt ans. Avec une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés. Merci aux acteurs de toujours, à ceux qui nous ont rejoints, à ceux qui ont croisé notre route. La liste est longue. Elle est belle aussi. Elle est celle de la diversité politique, philosophique et religieuse de ceux qui la composent. Ces hommes et ces femmes qui donnent de leur temps sans compter pour leurs concitoyens et pour leur ville n'ont pas toujours été remerciés en retour. Pour avoir été pendant de longues années leur compagnon de route, je veux leur exprimer mes remerciements les plus chaleureux. Ce fut un plaisir et un honneur de travailler avec vous.

Permettez-moi pour conclure, bien que je sache que cela ne se fait pas dans cette enceinte mais je le fais quand même une dernière fois, d'adresser des remerciements à « celle qui a fait tourner la boutique » depuis le premier jour, souvent bien seule. Notre Ville ne peut que s'enorgueillir de compter dans son personnel des agents d'une telle compétence et d'une telle disponibilité.

Ma démission n'est évidemment pas la fin du CLRD. Je forme le vœu que ce soit pour lui un nouveau départ, je lui souhaite bon vent.

Vous qui, sans en tenir la barre n'en présidez pas moins à sa destinée, veillez sur lui. Donnez-lui les moyens dont il a besoin et qu'il mérite. Le CLRD fait partie, Monsieur le Maire, du modèle lyonnais.

Soyez-en fier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Alain Jakubowicz. Je donne la parole à celles et ceux qui souhaitent la prendre.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, Monsieur le Président du CLRD, chers Collègues, à la fin de mon intervention il y aura quelques propositions qui sont celles de Roland Jacquet élu de notre Groupe, Conseiller délégué du 3^e arrondissement à la citoyenneté, à la charte européenne des Droits de l'Homme et qui participe aux travaux du CLRD et agit avec efficacité également dans son arrondissement pour les droits des citoyens.

Avec ce bilan, Monsieur le Président du CLRD, et ces vingt ans d'expérience, l'utilité et l'efficacité du CLRD n'est plus à démontrer. Le nombre d'associations participant à celui-ci avec leurs adhérents lyonnais et le nombre de citoyens de Lyon concernés par son activité de veille et d'alerte le confirment aisément. La crise et ses conséquences ravageuses non seulement vont accroître le nombre de pauvres de plus en plus pauvres, comme le nombre de « sans », sans emploi, sans toit, sans papiers.

On verra aussi les discriminations se généraliser touchant ou pouvant toucher d'un jour à l'autre toutes les catégories sociales et, à l'exception d'une petite minorité liée aux très grandes fortunes et au circuit financier, nul n'est à l'abri de se voir sombrer dans la précarité. De nombreuses études le montrent. C'est dire combien le droit et la non-discrimination d'âge, de genre, de couleur, d'opinion pour l'égalité, la dignité doivent être au cœur de notre action. Je crois qu'elle est au cœur de notre action dans notre Ville.

En ce sens, l'adhésion de la Ville de Lyon à la charte européenne des Droits de l'Homme dans la ville constitue un repère et est un bon point d'appui permettant de mesurer l'écart croissant entre l'énoncé des droits et leur réalité concrète, et de réorienter nos priorités pour plus d'humain, plus d'égalité, plus de solidarité et de dignité, ce qui ne saurait dédouaner les responsabilités de l'Etat et de l'Europe en la matière, mais pour leur faire prendre leurs responsabilités.

Monsieur le Maire, chers Collègues, nous souhaitons avec vous ici et aujourd'hui, souligner que nos valeurs humanistes si souvent évoquées ne doivent pas servir de supplément d'âmes, ni de cache-misère, mais d'axe majeur pour toutes nos politiques publiques. En ce sens, nous pourrions peut-être avancer l'idée de créer un label Omni Lyon Social, de privilégier le mieux diseur social et non discriminant pour notre commande publique et de toujours lui impliquer avec le CLRD les associations et leur considérable potentiel de dévouement et de compétence dans notre gouvernance, trouver les formes pour

travailler avec les syndicats, en permanence et avec les conseils de quartier associés des citoyens.

Voilà ce que nous voulions dire pour notre Groupe et pour cet élu qui participe activement aux travaux.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, Monsieur le Président du CLRD, Mesdames et Messieurs les membres du CLRD, chers Collègues.

Le Groupe GAEC très attaché aux questions de démocratie et de droits humains dans le monde, en Europe, en France et à Lyon, soutient et apprécie le travail du CLRD. C'est un travail original, parfois même unique en France, un travail ancré dans le réel, éminemment utile, et souvent très émouvant. Je pense en particulier à la cérémonie des Morts sans Toi(t), à l'accompagnement funéraire des personnes isolées, ou à la présence d'observateurs lors des comparutions immédiates.

Le Groupe GAEC veut remercier le bureau du CLRD et son Président, les membres et les associations qui sont présents au CLRD pour la somme de temps, d'intelligence et d'engagement donnés au quotidien pour les habitants de Lyon et de l'agglomération, et donner aussi dans des instances de concertation et d'action comme le CLRD.

Une grande métropole comme Lyon se doit de porter une parole sur la question des droits humains, et de jouer un rôle concret et progressiste dans ce cadre. L'exemplarité doit venir des Etats, mais aussi des villes qui font aujourd'hui le tissu de la vie des femmes et des hommes et qui peuvent engager des changements pour un futur préservant l'humanité. Les Droits de l'Homme avec un grand H, c'est-à-dire les Droits des Femmes et des Hommes, demandent une grande vigilance même dans un pays d'histoire démocratique ancienne comme la France. Il y a des droits à renforcer, des droits à préserver, des droits à créer au fur et à mesure des évolutions de la société et du monde. Tout ce qui peut être vigilance et alerte sur les droits humains comme le fait le CLRD est très important, d'autant que la France n'est actuellement pas au zénith de ses capacités démocratiques quand on regarde le racisme rampant ou déclaré, les atteintes aux droits fondamentaux : se loger, manger, travailler, les violences faites aux femmes, les inégalités insupportables, les remises en cause de la laïcité, les retards en matière de protection de l'environnement, pourtant une nécessité urgente.

La Ville de Lyon s'active dans ces diverses compétences, M. le Maire le développera dans sa conclusion à ce débat et je ne veux pas prolonger mon intervention.

En ce qui concerne ma délégation à l'égalité pour les femmes, je suis très attachée à la défense des droits des femmes, et je propose que le CLRD développe sa mission de veille et d'alerte sur ce thème, en coordination avec la Mission Egalité de la Ville de Lyon et avec le Conseil pour l'Egalité Femmes/Hommes à Lyon que j'ai créé.

Les travaux du CLRD et des associations, en coordination ou complément de ceux des élus, favorisent une dynamique positive pour les Lyonnais qui est à approfondir. A chacun son mode opératoire et son style d'intervention, dans un tout favorisant l'égalité des droits humains. Les différences entre nous sont souvent éclairantes, souvent stimulantes pour les uns et pour les autres. Je souhaite donc longue vie et réussite au CLRD dans ses travaux à venir.

Mme ROURE Martine : Monsieur le Maire, je voudrais profiter de ce moment pour saluer Alain, saluer le travail qu'il a fait, parce que je fais partie de ces élus, il y a vingt ans, qui étaient auprès de lui, avec lui. Nous n'étions pas nombreux -n'est-ce pas Alain- et les difficultés que nous avons eues à affronter à l'époque étaient assez énormes parfois. L'ambiance qu'il y avait dans ce groupe était une ambiance extraordinaire de solidarité, de convivialité, et nous avions parfois des discussions même entre nous un peu houleuses. Je me souviens, nous arrivions toujours à trouver des solutions parce que nous avions le même but. J'ai le souvenir de ces « sans domicile fixe » arrivant dans les salons. C'était d'une émotion extraordinaire et c'est tout à fait normal Alain, que tu l'ais remarqué parce que c'est encore très fort dans ma mémoire. Cela me bouleverse encore, et pourtant il y a tant d'années.

Cela fait dix ans que je n'ai pas pu venir, puisque c'était le mardi et que ce jour n'est pas possible pour les députés européens. Je vais revenir, je vais être là avec vous, je vais essayer de vous faire un peu profiter de mon expérience au niveau européen, en tout cas sachez que ce sera avec tout mon cœur que je participerai le plus activement possible, mais en toute humilité, sachez-le.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Président du CLRD, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je serai, comme a su l'être le Président du CLRD, bref.

J'ai entendu ce qui a été dit et depuis tout à l'heure, je suis en accord avec l'ensemble, plus particulièrement le Groupe des Elus Verts, est totalement en accord avec la déclaration de Thérèse Rabatel, au nom du Groupe GAEC. Nous partageons complètement ce qu'elle a dit. Donc, on ne va pas reprendre pour dire les mêmes choses.

Je dirai qu'elle a peut-être oublié un élément, et ce n'est bien évidemment qu'un oubli, en citant les victimes de discriminations. Je pense qu'elle a oublié de citer les homosexuels, dont on voit encore aujourd'hui des crimes horribles, qui ont eu lieu et qui apparaissent dans les faits divers et qui ne font toujours pas beaucoup forcément réagir. Je voulais le dire ! C'est important, d'autant plus important à dire à Lyon, que Lyon est classée et reconnue par les réseaux et les cercles homosexuels, comme une ville où il fait bon vivre pour eux.

Voilà ce que je voulais dire. Pour le reste, on partage complètement ce qui a été dit. Merci à M. le Président du CLRD.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Egalement très rapidement, je ne vais pas revenir, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Monsieur le Président délégué pour le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits, sur l'ensemble des valeurs qui sous-tendent le travail qui a été effectué depuis 1989, soit au sein du Conseil Lyonnais, soit au sein de la Commission extra-municipale du Respect des Droits. Je souhaiterais pour l'occasion associer M^e Chanon qui l'a présidée pendant un mandat.

M^e Jakubowicz l'a très bien dit, je voudrais juste peut-être pointer du doigt quelques uns des éléments forts du Conseil Lyonnais qui nécessiteraient, bien entendu, de perdurer, de prospérer.

Tout d'abord le problème particulier, est -et c'est toujours difficile pour le Conseil Lyonnais- que ce rapport est celui qui est premier d'une année électorale. Et donc, le temps de l'installation, le temps aussi de remettre l'agenda propre du Conseil Lyonnais en bon ordre, je pense au séminaire qui est si important dans la vie interne du Conseil Lyonnais, font que la première année suite à l'installation du Conseil Lyonnais, est toujours une année un peu particulière.

Cela étant, M^e Jakubowicz l'a dit, pour le Groupe Socialiste, comme je l'imagine pour l'ensemble de nos collègues, le premier point fort pour le Conseil Lyonnais, c'est sa capacité à faire travailler ensemble un nombre extrêmement important d'associations, qui chacune fait valeur des capacités ou des thématiques qui lui sont particulières. Et le fait qu'il y ait dans ces assemblées plus de 40 associations, qu'une dizaine d'autres associations soient associées aux groupes de travail, y compris au sein de groupes thématiques, au final de nombreuses personnes ou d'associations sont associées au travail du Conseil Lyonnais : c'est vraiment le point fort du Conseil Lyonnais : M^e Jakubowicz l'a dit.

Le deuxième point fort va peut-être vous étonner un peu plus, il est peut-être plus récent, c'est la capacité pour le Conseil Lyonnais de faire émerger de nouvelles formes d'engagement, qui se sont produits en dehors du système associatif classique. Un système qui pourrait être illustré par deux points forts de ce travail : tout d'abord je crois historiquement, le Collectif des « Morts sans toi(t) », et notamment le réseau d'accompagnement, qui a vu émerger –je ne dirai pas des générations militantes- au moins un engagement citoyen extrêmement important en dehors de ce qu'est la vie conventionnelle des associations.

Le deuxième exemple que l'on pourrait donner, c'est le Réseau des Observateurs aux comparutions immédiates, qui là aussi a permis d'associer un nombre extrêmement important en particulier de jeunes, autour de ce travail et je crois qu'il y aurait matière à réfléchir sur cet apport, puisque c'est quelque chose qui repose sur l'engagement des uns et des autres, mais qui se fait un petit peu en marge du travail militant traditionnel : je voulais le saluer parce que sans le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits, très probablement ce

genre d'activités n'aurait pas pu se développer de manière aussi importante dans notre ville.

Le troisième point fort, me semble-t-il, de ce Conseil Lyonnais, est également assez récent, c'est la capacité de mettre en place un certain nombre de manifestations, qui visent à provoquer de l'échange, du dialogue, avec en particulier, soit des autorités, soit des responsables à des titres divers d'actions dans le domaine des droits. Je me souviens –ce n'était pas cette année, donc cela ne figure pas dans le rapport-, la présence extrêmement intéressante de M. le Procureur général, qui avait inauguré ce genre de prestations. Je me souviens plus particulièrement cette année de la présence de Mme la Déléguée générale de la HALDE.

D'ici quelques jours, M. le Préfet sera –j'allais dire face, mais non...- au Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits : ce sont bien entendu des moments extrêmement riches et intéressants, qui visent à interpellier, questionner un certain nombre d'autorités sur la base des réflexions des associations ou des groupes de travail.

Dernier point, qui est également à relever mais qui est parfois le plus difficile pour le Président délégué, à mettre en œuvre, c'est tout ce qui est relatif à la Charte Européenne pour les Droits de l'Homme dans la Ville, qui est, bien entendu, quelque chose d'important, dans la mesure où la Ville de Lyon a été, sur les conseils du Conseil Lyonnais, signataire, mais qui est aussi quelque chose parfois complexe.

La promotion de la Charte, et je pense notamment au numéro spécial de « Droits dessus, droits dessous », a été faite par le Conseil Lyonnais, pas toujours en trouvant l'aide suffisante, mais les choses ont évolué positivement. Le travail en direction, ou avec les villes signataires, a été important : cette année, il s'agit de la rencontre de Genève, à laquelle Mme l'Adjointe participait. Cela a été également la Conférence de Barcelone, en février dernier, qui consistait bien entendu à en tirer le bilan.

Je crois qu'il y a un certain nombre de pistes qui doivent être celles du Conseil Lyonnais, mais aussi de l'ensemble de la municipalité, pour faire en sorte que la Charte puisse encore mieux progresser, notamment en direction de nos concitoyens.

Je sais qu'une « compilation », entre guillemets, des bonnes pratiques, va s'élaborer ; je sais qu'il y a un projet de rédaction d'un Livre blanc des gouvernements locaux en matière des Droits de l'Homme, avec des actions très concrètes qui va se mettre en place.

Je sais aussi que l'on va accueillir dans cette Charte une nouvelle entité, il s'agit de la Ville de Tuzla de Bosnie Herzégovine. Cela étant, probablement qu'il faudra passer à la vitesse supérieure, espérons-le avec quelques autres villes européennes.

Pour l'année qui s'annonce, j'ai noté et c'est présent dans le rapport du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits, que de nouvelles thématiques, de nouvelles préoccupations, commencent à exister au sein du Conseil Lyonnais, existent en particulier dans des groupes de travail. Je voudrais juste les citer pour montrer leur importance :

- la question de la Culture, et M. Georges Képénékian est extrêmement attentif à cette thématique, va être l'un des sujets qui va être abordé par le Conseil Lyonnais.

C'est aussi, peut-être particulièrement porté par certaines associations membres du Conseil Lyonnais.

- la question du Sport, avec sa cohorte de dysfonctionnements et de problèmes liés au racisme, au sexisme, à la place du sport pour handicapés, etc..., fait partie des questions que le Conseil Lyonnais souhaite prendre en main et c'est extrêmement important.

Je ne reviendrai pas sur le suivi de la loi Dalo, mais aussi pourquoi pas, à la nécessité de réfléchir à la construction, autour du Conseil Lyonnais – j'interpelle M. Julien-Laferrière- d'un réseau international. Déjà, on le sait, M^e Baillou-Gonna a mis en place un Conseil provincial du Respect des Droits et je crois que nous devons lui apporter tous nos encouragements, mais il y a probablement des perspectives dans ce domaine qui sont nées de l'activité plus ou moins récente du Conseil Lyonnais. Je m'en félicite et le Groupe Socialiste s'en félicite également.

Deux mots bien entendu, pour remercier et saluer M^e Jakubowicz. C'est vrai que le « long fleuve » n'a pas toujours été tranquille ! Mais bon, moi je ne me souviens que des bons moments. Je pense que Mme l'Adjointe pourrait aussi dire que parfois cela a tangué et que ma foi la vie est ainsi faite !

Personnellement, je regrette que M^e Jakubowicz quitte la présidence. Cela étant, c'est son choix, je le respecte et je lui souhaite dans l'ensemble des choses qu'il va entreprendre, à titre personnel ou plus collectivement, d'avoir le succès, et en tout cas il aura toujours nos encouragements et pour l'instant nos remerciements les plus sincères : merci M^e Jakubowicz.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, après un an d'activité, je voudrais au nom du Groupe Ensemble Pour Lyon, vous faire part de quelques réflexions et suggestions sur l'activité de cette commission atypique du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits.

Au préalable, je voudrais insister sur le fait que l'intuition de Michel Noir en 1989, qui était de donner part aux associations au débat municipal, a été une bonne intuition, puisqu'elle a débouché sur la création du CLRD en 2001.

Effectivement, le CLRD est un lieu de débat appréciable, parce que c'est un lieu où la parole est libre, iconoclaste parfois, mais toujours stimulante.

Je voudrais souligner le fait que ce CLRD est à la fois un laboratoire d'idées, un laboratoire de pratiques et aussi un outil qui a une vocation de mission d'alerte qui est intéressante.

Un laboratoire d'idées d'abord car de nombreux sujets ont été envisagés. Je ne les citerai pas tous : l'accès au logement, le droit des immigrés, les prisons, les cartes d'identité, la place des personnes handicapés, la solidarité internationale. Tous ces débats ont été enrichis par la contribution d'experts qui a permis d'entrer en le détail dans les sujets.

Le CLRD est aussi un laboratoire de pratiques. C'est la contribution de groupes de travail qui lui a donné ce caractère. Je soulignerai plus particulièrement le rôle important et emblématique du groupe « Morts sans toit ».

Je voudrais aussi faire une critique, avant de parler de la mission d'alerte. C'est que malheureusement, il est difficile pour certains élus, d'être présents, parce que les plénières ont lieu à la même qu'une Commission permanente. J'en ai déjà parlé au CLRD. Et il m'a été répondu qu'il n'était pas possible de satisfaire tous les élus. Si on ne peut pas satisfaire tous les élus, on peut peut-être au moins satisfaire ceux qui le demandent et ceux dont le Groupe n'est pas assez important pour assurer le roulement des présences aux plénières.

Je voudrais aussi parler de cette mission d'alerte. J'ai apprécié le débat sur « l'exposition our body » qui a permis de soulever un problème très important du respect de la personne humaine, un problème d'éthique grave et qui, finalement, s'est soldé positivement à Paris, puisque faute de preuves sur l'origine des corps, l'exposition a été interdite. J'ai apprécié aussi de pouvoir parler librement de ce fascicule sur la semaine de la gay pride qui présentait des photos choquantes. Sur ce fascicule figurait le logo de la Ville de Lyon et j'ai apprécié de pouvoir avoir un débat sur le bien fondé de présenter ce livret sur le présentoir de mairies à la vue des enfants.

Enfin, je voudrais vous faire une proposition. Je trouve qu'a été absent des débats du CLRD, le débat sur la bioéthique, débat de société vraiment plus éthique que bio. Je pense qu'il pourrait, mais ce n'est pas perdu, s'insérer dans notre réflexion sur les droits de l'Enfant. En effet, ce débat concerne fondamentalement les droits que la société est prête à donner aux enfants et pourrait utilement être abordé sous cet aspect au sein du groupe social du CLRD.

Pour conclure, le bilan de cette année est largement positif et j'ai apprécié ce lieu de débat où on a l'impression de vivre quelque chose d'une démocratie immédiate. Merci.

M. LE MAIRE : Il y a d'autres interventions. Madame l'Adjointe ?

Mme GIOVACCHINI Heidi, Adjointe : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole et surtout merci Alain pour ce bilan et merci à toutes les associations et à leurs représentants qui font vivre le CLRD, je vais dire, au quotidien.

Je ne vais pas redire ce qui a été dit, tous les éloges de présidents de groupes. Je crois qu'entre ce qu'a dit Alain et ce que vous avez dit, on a souligné l'essentiel. Je voudrais juste revenir sur deux ou trois points.

Effectivement, cette année qui vient de s'écouler, n'a pas été, mais je pense les autres années non plus, un long fleuve tranquille entre le CLRD et les élus. Mais je pense que tout cela est bénéfique parce qu'on ne fait pas avancer les idées sans débat.

Le deuxième point, c'est pour répondre à Nicole Gay qui a proposé un onlylyon social. Il faut savoir que c'est un projet, c'est même plus avancé qu'un projet, ça ne s'appelle pas onlylyon social, ça s'appelle « label local diversité » et c'est aujourd'hui un chantier mené avec Anne Sophie Condemine dans le cadre des associations qui se préoccupent d'insertions et d'emplois. Donc, ton vœu est exhaussé, mais ce label pourrait être étendu à d'autres associations qui œuvrent dans la lutte contre les discriminations. Je suis tout à fait d'accord avec toi.

Je vais être très brève et je voudrais simplement reparler d'avenir et formuler un vœu, puisque si Alain démissionne, je vais certainement démissionner prochainement. Donc, c'est un vœu que je formule. Je crois que le CLRD doit continuer à vivre, mais peut-être aussi, doit-il se recentrer sur sa vocation première qui a été une vocation de veille et d'alerte et je crois que cela doit rester la mouche du coche et qu'il doit accompagner les élus et tous les citoyens à rester vigilants sur toutes les questions qui traitent de l'humain, et des discriminations en particulier.

En dernier lieu, je voudrais dire que le CLRD est un des rares lieux où on a toujours débattu des questions relevant de l'humain et un fait notable, à ma connaissance, je n'ai pas souvenir qu'il y ait eu des débats d'opinion politique, de divergences politiques. On était tous du côté humain, que l'on soit de la Majorité municipale ou de l'Opposition. Je crois que c'est quelque chose qu'il faut relever. Pour terminer, encore un grand merci avec un grand « M » à Alain et à toutes les associations qui ont contribué à faire vivre le CLRD. Merci

M. JAKUBOWICZ Alain : Merci pour vos mots et pour la considération que vous portez à cette institution dont je rappelle qu'elle est votre émanation et que c'est vous qui l'avez voulue. Et lorsque j'ai terminé mon propos tout à l'heure en vous disant : « donnez-lui les moyens », je pense que chacun l'aura compris, et là je vous le dis encore une fois, il ne s'agit pas pour moi d'attaques et de régler quelque compte que ce soit, mais je crois qu'il n'y a de véritable ambition sur ces questions que lorsqu'elle est animée par une véritable volonté politique.

Et sans cette volonté politique au sens noble du terme, quand je parle de volonté politique, Heidi Giovacchini le rappelait tout à l'heure, il n'a jamais été question d'appartenance politique au sein du CLRD, sans cette véritable volonté politique, sans ces choix qui sont, disons-le clairement, des choix budgétaires aussi, et bien, il n'y aura pas d'avancées et cela, ce n'est pas seulement de la responsabilité municipale, ce n'est pas seulement la responsabilité de l'Exécutif municipal, c'est votre responsabilité à vous, à chacune et à chacun d'entre vous représentant les Lyonnais.

Je voudrais terminer simplement en donnant trois dates du mois de juin pour illustrer totalement mon propos et vous demander, Monsieur le Maire, nonobstant la démission que je vous ai remise, d'aller jusqu'au bout de ce mois de juin pour achever ce travail.

Vendredi prochain, le 12 juin, se tiendra dans le cadre du salon « Handica » une conférence organisée et voulue par le Conseil Lyonnais Pour le Respect de Droit, c'est une tradition. Nous avons notre « stand » au salon Handica et nous ne voulons pas qu'il soit celui de la Ville de Lyon. Nous voulons notre indépendance à cet égard. Nous y recevons, grâce notamment au concours du Barreau, je tiens à le souligner et à remercier des talents juridiques à l'attention de personnes handicapés et surtout, cette conférence illustre totalement le travail, fait depuis vingt ans, par le CLRD. Et sont thème, au mot prêt, « Handicapés, Citoyens à part entière ou citoyen entièrement à part ». Nous allons avoir ici, le témoignage d'une famille qui va venir raconter tout cela, ce qu'est la vie d'une famille qui donne naissance à un enfant différent.

Je dis bien, et mes mots ont leur sens, un enfant différent ! Ce parcours du combattant a commencé à être réglé dans notre ville car des institutions existent notamment depuis 1989. Je veux citer bien sûr l'exemple de « La Souris Verte », de cette impérieuse nécessité, de cette mixité qui n'est pas qu'une mixité sociale, mais aussi une mixité de couleur, de religion, de nationalité, de race et de situation de santé. Alors cette famille va raconter comment cela a commencé, et comment lorsque cet enfant est sorti de la crèche et de la halte-garderie, il a fallu qu'il aille à l'école et les difficultés rencontrées pour scolariser un enfant différent. Cet enfant, qui aujourd'hui est un jeune adulte, il a fallu qu'il aille au collège, au lycée et vous connaissez très bien cette préoccupation, et ce mot est en dessous de la réalité, cette obsession des parents confrontés à ces difficultés : que va-t-il se passer après nous ? C'est votre problème, à vous élus, et ne me dites pas que c'est la responsabilité de l'Etat, ce n'est pas vrai ou alors vous êtes des élus « fantoches » qui ne servent à rien ! Je suis peut-être dure, sans doute excessif, mais vous en avez l'habitude, supportez-le pour la dernière fois, mais vous devez faire preuve d'originalité, de création et trouver des solutions face à ces problématiques.

Deuxième date, c'est celle du 16 juin, jour où se tiendra ma dernière plénière. J'y serai, car normalement et mon ami Jean-Yves Sécheresse n'a pas cette information, ce scoop, j'y serai mais le Préfet n'y sera pas. Est-ce véritablement un scoop ? Nous avons convié le Préfet, je ne suis pas vraiment au Conseil municipal, je suis très mesuré dans mon propos comme à l'accoutumée, nous avons invité le Préfet à venir à la rencontre des

associations, à notre rencontre, bref à venir à la rencontre des Lyonnais. Nous l'avons invité une fois, cela a été très difficile de trouver une date et je comprends car l'agenda d'un Préfet est nécessairement très rempli, nous y sommes parvenus, merci M. le Préfet. Nous avons énormément travaillé pour préparer cette rencontre d'importance pour nous, pour le milieu associatif. Nous avons organisé des réunions exceptionnelles, nous avons travaillé avec les élus et, au dernier moment, malheureusement M. le Préfet avait d'autres occupations qui ne lui ont pas permis de venir à notre rencontre.

Qu'à cela ne tienne, nous fixons donc une nouvelle date très difficile à trouver et nous travaillons de re-chef pour accumuler des questions, pour être persuadés que nous serons à la hauteur de notre invité du jour qui nous a confirmé sa présence jusqu'à ce que... d'autres priorités le conduisent à ne pas venir à notre rencontre.

Lorsque j'ai appris cela et que l'on m'a demandé de fixer une ultime date au cours du second semestre de l'année 2009, j'ai pris ma dernière responsabilité de Président délégué et j'ai dit « non ». J'ai dit non par égard pour les militants associatifs qui ont attendu, qui ont travaillé, qui ont préparé et qui auront un autre invité le 16 juin. Bonne chance à mon successeur ou à ma successeuse pour satisfaire l'équilibre homme-femme, j'espère que vous arriverez là ou j'ai échoué.

Dernière date beaucoup plus ludique, c'est une invitation que je vous lance à tous, le 29 juin. En fin de journée, nous célébrerons le vingtième anniversaire du CLRD et nous présenterons, et pour moi ce sera vraiment « boucler la boucle », un numéro spécial de « Droits dessus, droits dessous », notre journal dont nous sommes très fiers avec sa nouvelle maquette que nous remettrons, avec beaucoup de plaisir, à celui à celle qui reprendra la « maison » et ce sera l'occasion, ce 29 juin, de remercier celles et ceux qui ont fait fonctionner cette institution depuis le premier jour et je forme le vœu, Monsieur le Maire, que vous soyez le premier d'entre eux.

Voilà, merci et bon courage et bonne chance à vous tous.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs les Conseillers, cher Alain Jakubowicz.

Lorsque j'ai pris la décision de nommer Alain Jakubowicz président délégué du CLRD, je savais, bien évidemment, que la tâche ne serait pas toujours aisée, pour les deux, parce qu'il a une façon de penser quelque fois abrupte et pour ma part, je ne me cache jamais derrière des circonvolutions. Au moins, lorsque deux pensées peuvent s'opposer, il peut y avoir un certain nombre de convergences car finalement chacun est à sa place, toi, cher Alain, comme Président délégué du CLRD et moi, comme Maire de Lyon.

Il y a quelques temps, nous recevions à la Ville, un écrivain que j'aime beaucoup, Eric-Emmanuel Schmitt, qui a écrit notamment « Oscar et la

dame rose ». Tu parlais tout à l'heure d'émotion : lorsqu'on lit ce livre je crois qu'on ne le lit pas sans une certaine émotion. Il y avait après la signature de son dernier livre, une citation faite sur le Musée des Beaux-Arts. Il commençait par expliquer pourquoi, lui qui était philosophe, était devenu écrivain. Il disait « la philosophie et le théâtre, la littérature, sont nés à peu près à la même époque en Grèce, et si j'ai décidé de ne pas être philosophe c'est parce que la philosophie est quelque chose d'unifiant qui vise à donner une vision globale du monde et que le monde n'est pas global mais qu'il y a des approches différentes en fonction de la situation dans laquelle vous êtes placée. » Il prenait l'exemple d'Antigone et de Créon en disant : « quand Antigone, par piété filiale, décide de violer les règles du royaume et va enterrer son frère, dans sa logique à elle, elle a raison. Lorsque Créon l'a fait condamner car ce serait effectivement la stabilité même du royaume qui serait remise en cause, il a quelque part lui aussi raison. Cette dualité du regard sur le monde est peut-être quelque chose de totalement nécessaire et obligatoire.

C'est la difficulté du politique : il ne se contente pas de jeter un regard sur le monde et de trouver ici ou là des sujets d'émotion, de compassion, il doit en même temps trancher et mettre en œuvre une politique. Pendant très longtemps, au début de mon engagement politique, j'ai toujours pensé que la sensibilité politique à laquelle j'appartenais, n'arriverait jamais au pouvoir et donc la façon dont je concevais mon engagement, c'était un peu la défense de la veuve et de l'orphelin, mettre justement en avant ceux qui ne le sont jamais. Et puis, je ne sais pas si c'est un bonheur ou un malheur, un jour nous sommes arrivés au pouvoir. A partir de là il fallait faire des choix. Tous les possibles ne pouvaient pas rester ouverts et il fallait, à un moment donné, trancher. Dans une municipalité, lorsque l'on est maire, c'est la même chose. Il faut également trancher et dans les choix que nous faisons, je dirai que par rapport à mon engagement initial, je ne rougis pas du parcours que nous avons accompli parce qu'on peut se lamenter sur le chômage par exemple, mais créer de l'emploi pour qu'il n'y ait plus de chômage c'est mieux. On peut se lamenter sur le drame du logement et des mal-logés, mais créer du logement dans la ville, c'est mieux. On peut constater avec apitoiement qu'il existe une ghettoïsation de certains quartiers par rapport à d'autres, mais essayer d'inverser le phénomène, c'est mieux. On peut considérer que l'individualisation extrême de la société fait qu'il y a une coupure entre les êtres, mais essayer de retrouver par les politiques urbaines que l'on mène des lieux de socialisation, de rencontre avec l'autre où les gens soient heureux de se retrouver et redécouvrent l'autre dans sa différence, comme une source d'enrichissement et non plus de méfiance, cela me semble aussi relativement bien.

Voilà ce que l'on essaie de faire cher Alain Jakubowicz. On voit bien toutes les difficultés que nous pouvons avoir, tout ce que nous n'avons pas encore accompli, tout ce qu'il nous reste à accomplir, mais peut-être, réflexion sur la condition humaine, nous ne sommes pas capables de dire « que la lumière soit » et la lumière fut !

C'est donc dans la difficulté et dans la peine que nous essayons de construire la société sinon la meilleure possible, du moins la moins mauvaise possible.

En tout cas, merci, Cher Alain, merci de ta présidence. Nous essayerons de faire que le CLRD soit encore utile au développement de notre ville et de ses habitants.

(Applaudissements.)

II – SEANCE PUBLIQUE

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 8 juin 2009 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 2 juin 2009 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Bouzerda Fouziya secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, Mme Giovacchini, M. Buna, Mme Guillaume, Mme Vallaud Belkacem, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenuer, M. Tête, Mme Roure, M. Philip, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Rivoire, M. Héral, Mme Chevassus Masia, M. David, M. Turcas, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud.

Absents excusés : M. Lévêque, M. Brumm, M. Daclin, M. Coulon, Mme Deharo, Mme Frih, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Dognin-Sauze, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs : Mme Gay, Mme Condemine, Mme Brugnera, Mme Haguenauer, M. Sécheresse, M. Arrue, Mme Reynaud, Mme Psaltopoulos, Mme Faurie Gauthier, Mme Balas ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Lévêque, M. Brumm, M. Daclin, M. Coulon, Mme Deharo, Mme Frih, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Dognin-Sauze, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Chevassus-Masia, Mme Legay, M. Huguet, Mme Guillaume, M. Flacconnèche, M. Havard ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Broliquier, M. Héral, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Roure, M. Turcas.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 2 juin 2009.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Hommage du Conseil municipal suite au décès de M. Bernaudon et des victimes du crash de l'Airbus d'Air France parmi lesquelles figurait une famille lyonnaise

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, avant de commencer cette séance, vous savez que dans le crash de l'Airbus d'Air France, la famille d'un des membres du personnel de la Ville est décédée. Le mari, son épouse, leurs enfants âgés de 4 ans et de 13 mois. C'est évidemment pour cette collègue quelque chose d'absolument insupportable. Penser que sa famille est allée passer quelques jours de vacances au Brésil et apprendre qu'ils ne reviendront jamais, c'est évidemment une douleur totale.

Par ailleurs, l'un de nos agents que vous connaissez tous, M. Bernaudon, qui s'occupait de l'informatique, est décédé la semaine dernière au cours d'une opération.

Je vous prie pour ces deux événements de bien vouloir, en début de ce Conseil municipal, observer une minute de silence.

(L'Assemblée debout observe une minute de silence.)

Questions écrites du 4^e arrondissement relatives :

a) à la Villa Chazière

M. BOLLIET Dominique, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme vous le savez, la Villa Chazière de par son architecture et la qualité du parc qui l'accueille aux abords des balmes de la Saône, constitue un fleuron de notre arrondissement.

Depuis l'automne 2007, un grand nombre d'associations et de personnes intéressées se sont inscrites dans la dynamique de projet que nous avons lancée afin de définir précisément le devenir de cet équipement. Nous avons rendu en octobre 2008, à votre Adjointe, Monsieur le Maire, Mme Najat Vallaud Belkacem, un dossier précisant les propositions du groupe de concertation.

Aujourd'hui, nous savons qu'il existe une attente très forte pour un lieu consacré à la jeunesse, à l'éducation au développement durable et plus précisément, à l'efficacité énergétique et à la biodiversité.

Nous souhaitons, Monsieur le Maire, faire un exemple pour notre ville, de la rénovation de cette villa. Notre objectif est d'en faire un bâtiment passif en termes de consommation énergétique et un lieu de démonstration des techniques de production et de gestion des énergies renouvelables. Pour contribuer à relever ce défi, dès le démarrage du projet, les élus du 4^e ont cherché à appuyer sur une dynamique de partenariat avec d'autres Collectivités et des entreprises privées engagées notamment dans technologies propres.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous préciser le calendrier de validation de ce projet et de programmation des travaux nécessaires ?

Mme VALLAUD BELKACEM Najat, Adjointe : Monsieur le Maire du 4^e arrondissement, je suis heureuse que cette question soit aujourd'hui posée car le projet de réhabilitation de la Villa Chazière est en effet à la confluence de plusieurs des préoccupations de notre Municipalité, préoccupations autour de la vie associative, de la jeunesse, de la citoyenneté, de la participation active, voire très active, des habitants à la vie de la cité, de la valorisation de notre patrimoine architectural mais aussi et surtout, de l'écologie, de l'éducation au développement durable, des nouvelles technologies liées à la préservation de l'environnement et du soutien de notre agglomération aux entreprises de l'économie dite verte.

C'est à l'ensemble de ces défis majeurs, pas moins, que la Villa Chazière pourrait répondre d'après les orientations du projet qui m'a en effet été remis par le groupe de concertation composé d'élus du 4^e arrondissement, d'associations du territoire et d'un certain nombre d'institutions et de personnalités qualifiées.

Je voudrais d'abord souligner qu'il s'agit d'un très beau travail de réflexion collective qui a été réalisé pendant de nombreux mois. Je remercie donc, une fois de plus, toutes celles et tous ceux qui ont pris part avec beaucoup d'imagination, d'ambition, de volontarisme, de modernité aussi et avec surtout un sens remarquable de l'intérêt général et du bien commun, à une échelle, disons-le, dépassant de très loin les seuls enjeux du quartier concerné.

Afin d'étudier la faisabilité de ce projet, je vous confie que des crédits d'étude ont été prévus dans le cadre de la programmation budgétaire de ce mandat. Les premiers travaux engagés nous amènent aujourd'hui à privilégier pour ce projet, la piste d'une collaboration ; collaboration avec le Grand Lyon, le Département et une série de partenaires publics et privés intéressés par leurs compétences, leurs missions et leurs moyens, par l'émergence dans notre région d'un nouveau pôle d'excellence en matière de technologie environnementale.

Ce lieu qui n'existe pas dans notre agglomération ou qui du moins, n'existe pas encore sous la forme visible d'une tête de pont, d'un cœur de réseau ou d'une vitrine rayonnant à l'échelle nationale ou internationale, ce lieu donc pourrait très bien être à la Croix-Rousse, à la Villa Chazière. Les discussions que nous avons pu avoir avec des partenaires déjà intéressés par une telle perspective, m'ont convaincue qu'il s'agissait-là de la meilleure façon de procéder, quitte à ce qu'un jour, pourquoi pas, la Maison Rhodanienne de l'Environnement s'y installe aussi. Ce serait, en outre, je crois, le moyen le plus sûr pour que le projet n'abandonne pas en cours de route ses ambitions en matière d'éducation et d'activités socioculturelles de type associatives.

En accord avec Gérard Collomb, je vais engager dans les prochaines semaines un travail préparatoire avec le Vice-président au développement économique du Grand Lyon qui se trouve être aussi le Premier Adjoint de la Mairie du 4^e arrondissement et l'un des élus les plus engagé dans l'impulsion et le suivi de ce projet sur le terrain. Je solliciterai aussi les élus du

Conseil Général dont les compétences en matière d'environnement pourront être utilement mises au profit de Lyon et de tout le département.

Je crois que c'est ainsi, en levant la tête un petit peu au-dessus de notre guidon strictement municipal, que nous ferons avancer ensemble au plus vite et dans les meilleures dispositions, ce très beau projet. C'est aussi ainsi que nous resterons le plus fidèles possible à l'esprit de ce qui a été dessiné par le groupe de concertation pour ce qui concerne le contenu et le fond du projet.

J'ajoute, pour conclure, que je me réjouis avec vous du fait que les croix-roussiens n'attendront pas longtemps avant de disposer d'un nouvel équipement pour animer et développer la vie associative et socioculturelle avec l'ouverture très prochainement, dès le mois de septembre, de la nouvelle Maison des Associations de la rue Denfert-Rochereau. C'est donc à partir de ce lieu flambant neuf très innovant dans ses fonctions, futur cœur de la vie citoyenne du plateau, que je vous propose de nous retrouver ensemble très vite pour construire la suite avec l'ensemble des acteurs associatifs attachés à l'avenir de la villa Chazière.

b) au pôle muséal consacré à l'histoire des Canuts

M. BOLLIET Dominique, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, en décembre 2007 vous avez rencontré les acteurs du patrimoine des Canuts qui vous ont exprimé leur passion et leur attachement à la conservation et à la valorisation de ce patrimoine. Notre souhait, Monsieur le Maire, est d'organiser, de valoriser et de présenter le patrimoine de la Soie et de l'histoire des Canuts à la Croix-Rousse, dans le cadre d'un réseau qui comprend bien évidemment le Musée Gadagne et le Musée des Tissus.

L'objectif de la mise en place d'un pôle croix-roussien est d'organiser et de structurer la mise en valeur du patrimoine canut dans ses dimensions non seulement technique et industrielle, mais aussi sociale et politique. Ce pôle croix-roussien permettrait d'une part, de mieux faire partager avec les nouveaux habitants de la Croix-Rousse l'originalité de notre cadre de vie et la force particulière du lien social, d'autre part de répondre aux enjeux touristiques et culturels qui attirent aujourd'hui à la Croix-Rousse des visiteurs de plus en plus nombreux.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous préciser le calendrier de validation de ce projet et de la programmation des actions nécessaires au développement de ce pôle croix-roussien ?

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, merci pour cette question. La Ville de Lyon et le Grand Lyon ont mené ces dernières années de nombreuses actions pour la sauvegarde du patrimoine de la Soie et des Canuts.

Véritable facteur d'attraction touristique et de développement économique, la soie représente un des thèmes forts de l'identité lyonnaise. Et si nous avons eu un doute, la récente rencontre dans le cadre des cinquante ans

du jumelage entre Lyon et Yokohama a montré combien les liens cent cinquante ans en amont avaient rapproché déjà cet itinéraire de la soie. Des lieux, des métiers ont été préservés et de nouvelles dynamiques ont été créées dans le domaine patrimonial, culturel, touristique et économique. Je pense notamment à la valorisation d'itinéraires sur la soie à destination des touristes et à la promotion des industries textiles dans le cadre du marché des soies initié par mes collègues Jean-Michel Daclin et Nadine Gelas. Ce sont ces différentes délégations qui sont intervenues pour sauvegarder ce secteur et lui donner une vraie dynamique.

La soie est donc aujourd'hui un enjeu pour le développement de Lyon à la fois pour la Croix-Rousse, pour la Ville et le Grand Lyon. Un enjeu, je le disais, sur le plan touristique, patrimonial, mais aussi à travers les techniques du tissu et l'industrie qui l'accompagnent, un enjeu en tant que secteur de création, comme Nadine Gelas l'a déjà largement démontré.

Fort de ce constat et des nombreuses réalisations et succès des dernières années, nous avons décidé d'agir ensemble avec Jean-Michel Daclin, Adjoint aux relations internationales et au tourisme, avec Nadine Gelas, vice-présidente aux événements et aux activités de création et avec David Kimelfeld, vice-président du Développement économique du Grand Lyon, qui est présent dans ce travail depuis de nombreuses années sur le plateau de la Croix-Rousse, bien sûr, Monsieur le Maire, à vos côtés. Nous souhaitons aujourd'hui tous ensemble exprimer cette volonté de la Ville et du Grand Lyon d'agir de manière forte et coordonnée, encore plus pour la préservation et la valorisation de ce patrimoine et de cette histoire pour la réalisation en un mot d'un programme ambitieux.

Les différents acteurs des collectivités, des institutions culturelles, les associations, les entreprises sont aujourd'hui tout à fait prêtes pour s'engager dans ce programme d'ensemble de la valorisation de la soie. C'est pour nous un grand chantier qui démarre aujourd'hui. Pour se donner les moyens, nous avons imaginé de mettre en place dès septembre un comité de pilotage que je coordonnerai et qui réunira les différents acteurs de la Ville et du Grand Lyon, et qui pourra d'une part faire l'état des lieux de toutes les activités, de mieux les connaître pour mieux les coordonner, et surtout de lancer de nouvelles initiatives pour les futures années.

Ce comité s'appuiera sur deux groupes de travail : un comité scientifique qui sera placé sous la direction du Musée Gadagne qui réunira des historiens et des spécialistes de la soie et de l'histoire des Canuts, et un comité de concertation avec l'ensemble des acteurs associatifs afin de permettre à chacun d'apporter sa contribution à cette dynamique. Nous verrons aussi à mettre très vite en place un lieu sur le portail qui permettra, quels que soient les modes d'entrée sur le thème de la soie, de pouvoir retrouver l'ensemble du dispositif.

Vous l'avez compris Monsieur le Maire, nous avons la volonté de réunir tous les acteurs, toutes les énergies, pour mener de nouvelles actions innovantes et encore une fois, mieux coordonnées. Cette nouvelle dynamique

que nous voulons impulser dans ce domaine à la hauteur de l'histoire et du patrimoine de notre Ville. Nous souhaitons que la soie et le patrimoine canut - Alain Jakubowicz l'évoquait dans son bilan du CLRD-, l'un des modes d'engagement social fort de notre Ville, et bien nous souhaitons que le patrimoine canut devienne l'un des points d'attractivité pour les touristes à Lyon, l'un des secteurs de créativité au sein du monde textile qui est aujourd'hui un pôle important de notre économie et un des atouts de notre Ville sur le plan culturel et patrimonial.

Tel est le sens du programme que nous allons mettre en œuvre dans les prochains mois, avec ses différents chantiers touchant à la dimension culturelle, en particulier, qui nous paraît aujourd'hui très importante.

c) au plan de déplacements « modes doux »

M. BOLLIET Dominique, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, la création d'une grande zone 30 à la Croix-Rousse a été demandée par les Croix-Roussiens il y a maintenant quelques années, ils ont montré qu'ils étaient très réceptifs et exigeants en matière de dispositifs favorisant les modes de déplacements doux.

A l'issue de la récente concertation modes doux que vous nous avez demandé d'organiser, nombre de Croix-Roussiens soutenus par leurs élus souhaitent aller plus loin. Nous vous proposons d'expérimenter une grande zone de rencontre englobant les places autour de la mairie, la place des Tapis, les deux places de la Croix-Rousse, la nouvelle esplanade du Gros Caillou et le pôle bus. Il s'agit de compléter le dispositif zone 30 et de faire vivre le code de la rue en étant attentifs à la sécurité et au confort des usagers les plus fragiles, piétons et cyclistes.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous préciser votre sentiment concernant la pertinence de votre proposition, ainsi que les conditions de sa faisabilité ?

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 4^e arrondissement, tout d'abord un grand merci à M. Bolliet et à son équipe pour développer déjà depuis de nombreuses années une réflexion, des efforts, des initiatives associant l'ensemble des habitants de la Croix-Rousse à une évolution vers des espaces publics qui soient plus pacifiés, plus doux, plus conviviaux et où, en définitive, l'ensemble des personnes et des modes de déplacement puissent trouver leur place, cohabiter sans danger pour les uns et les autres.

C'est ainsi d'ailleurs que la réflexion avait été conduite, vous vous en souvenez, il y a quelques années, c'était en 2005 pour la mise en place d'une zone 30, la plus grande de France, zone 30 qui englobe la presqu'île et la Croix-Rousse, et qui avait été l'objet d'ailleurs d'une grande consultation populaire et qui avait permis, déjà, de faire un pas important dans cette direction. Cela avait d'ailleurs été l'aboutissement de réflexions précédentes sur

la journée annuelle sans voiture et plusieurs autres expérimentations, notamment à la Croix-Rousse ou dans la Presqu'île.

Et bien maintenant, il s'agit d'un pas supplémentaire auquel nous convie M. le Maire du 4^e arrondissement qui est de développer une zone dite « de rencontre », où la vitesse maximum est limitée à 20 km/heure et où, en définitive, les piétons, les modes doux, ont priorité, et les autres modes de déplacement peuvent s'aventurer si je peux dire, sur ce terrain, mais en respectant évidemment la priorité des piétons afin de maintenir une sécurité totale. C'est une étape supplémentaire intéressante.

La zone 30 a déjà apporté une évolution significative perceptible dans les chiffres eux-mêmes. Cela a contribué à une meilleure sécurité, les accidents légers ou graves ont diminué dans la Ville de Lyon et singulièrement, dans la zone centrale, la zone 30 a contribué à cet effort.

Le nombre de véhicules automobiles qui circulent dans Lyon, en l'espace du mandat écoulé et c'est un effort collectif dont nous pouvons ensemble être fiers, a diminué pour la première fois, depuis plus d'un demi siècle, de 17 % de moins de voitures, ce qui représente évidemment moins de pollution, moins d'embouteillages, moins de dangers, mais pas moins de déplacements des Lyonnais, car d'autres moyens se sont substitués à cela, pour les gens qui n'ont pas nécessité à avoir toujours à chaque instant une voiture : par exemple, les vélos, par exemple, les transports en commun, par exemple, la marche à pied également.

Donc, tout cela a été important. Cela a permis aussi de faciliter le développement des vélos et M. Vesco –à qui tout à l'heure je vais donner la parole, pour qu'il puisse compléter ma réponse- a beaucoup insisté dans ces années écoulées, sur l'importance de la zone 30, pour permettre le développement du cyclisme, des pistes cyclables dans le centre ville, que ce soit à la Croix-Rousse ou dans la Presqu'île.

Donc, je crois que de tout cela, nous pouvons conclure que la Ville est devenue plus sûre, plus conviviale, plus agréable, moins embouteillée, moins polluée et avec moins d'automobiles, mais sans qu'elles soient exclues pour les commodités des uns et des autres.

L'étape suivante : la zone de rencontre. C'est une étape qui, en définitive, permet de se situer entre un quartier piétons et puis une zone 30, c'est-à-dire que c'est une zone 30 où l'on diminue encore la vitesse, mais aussi la priorité, que quelquefois certains conducteurs automobiles croient avoir sur les piétons ou sur les modes doux.

Donc, cela représente une ambiance urbaine différente et c'est je crois, Monsieur le Maire du 4^e arrondissement, ce que vous recherchez, c'est cette ambiance dans un secteur central de la Croix-Rousse, où il y a notamment beaucoup de manifestations de diverses natures : qu'elles soient ludiques, commerciales ou culturelles.

Donc, oui évidemment, je partage votre désir, votre souci et la Ville de Lyon va accompagner cet effort en plusieurs temps. Dans un premier temps, il va s'agir déjà de compléter l'efficacité de la zone 30, car c'est à l'intérieur d'une zone 30, qu'une telle zone de rencontre peut se développer. Il faut déjà avoir freiné la circulation, pour ensuite aboutir à cette zone de rencontre d'une façon progressive.

Ceci suppose que, en plus des aménagements de la zone 30, effectués sur la périphérie, nous développons des rappels et nous améliorons la visibilité de cette zone 30. Alors, il y a plusieurs sujets à l'étude, notamment avec les services du Grand Lyon, avec le CERTU, avec plusieurs autres partenaires, pour savoir si par exemple, sur les mâts des feux rouges, il pourrait y avoir une indication lumineuse indiquant « zone 30 », à l'intérieur même de la zone, pour que l'on n'oublie pas que l'on est au cœur d'une zone 30. Donc, une fois que ceci est aménagé, une fois que les études ont été faites pour la mise en place de cette zone de rencontre, celle-ci pourra se développer.

Ces études préalables vont notamment consister à s'assurer que l'on aura un partage de la voirie tout à fait opportun pour les modes de déplacement, mais aussi la place pour toutes les manifestations et ce qui est nécessaire pour apporter les matériels nécessaires à ces manifestations.

Ce sera aussi son inscription urbaine et architecturale, qui est tout à fait importante et à laquelle M. Buna est associé et c'est tout-à-fait important que cela soit intégré, accepté, dans le paysage urbain. Je le répète, cette zone 30 devenue plus visible, grâce à ces indications, par exemple sur les mâts des feux rouges et cette zone de rencontre qui sera un nouveau degré de pacification de la circulation

Enfin, bien sûr, s'assurer de la sécurisation de tous : piétons et cyclistes notamment, à l'intérieur de cette zone. Il ne s'agit pas d'avoir simplement décrété une zone de rencontre, il faut qu'elle soit respectée et aisément perçue comme telle par tous, faute de quoi on donnerait une fausse sensation de sécurité aux cyclistes et aux piétons et cela pourrait être dangereux.

Toutes ces études vont être conduites dans les prochains mois, en même temps que le renforcement de la zone 30 et au terme de tout cela, se déploiera dans la Croix-Rousse, dans un périmètre que, ensemble, nous définirons plus précisément, cette zone de rencontre.

J'attache une importance à ce que ceci soit réalisé de telle sorte que cela puisse être reproduit de la même façon dans les autres secteurs de la Ville de Lyon, autres arrondissements ou du Grand Lyon, autres communes du Grand Lyon, à l'identique, pour qu'il n'y ait pas de difficulté pour les visiteurs à intégrer cette nouvelle variété d'aménagements urbains et que chacun perçoive immédiatement, en pénétrant dans un tel secteur, qu'il s'agit bien d'une zone de rencontre, où l'automobiliste lève le pied, où le cycliste et le piéton se sentent en sécurité.

Voilà la direction que ensemble nous allons prendre. Nous allons aller peut-être pas à pas, mais résolument, le plus vite possible, dès que les études qui sont maintenant lancées nous donnerons les modalités raisonnables, pour avoir une zone de rencontre qui soit bien respectée et agréable pour tous.

Je crois que M. Vesco voulait compléter mon propos.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Merci Monsieur le Maire. Mon Collègue Touraine a été très complet, mais je suis néanmoins heureux, en tant qu'élu de la Croix-Rousse, de me glisser dans la réponse à mon Collègue Dominique Bolliet, Maire du 4^e arrondissement.

Simplement pour rappeler cette évolution récente du Code de la Route, appelé Code de la Rue, pour bien rappeler que la rue n'est pas la route, qu'elle appartient à tout le monde, qu'il faut la partager, et grâce à une meilleure prise en compte du partage de l'espace public. Alors, il y a la réglementation et il y a l'aménagement d'espaces publics, qui concerne notre Collègue Gilles Buna, qui notamment au travers de la place des Tapis, sera concerné et on travaillera en transversalité, c'est là où chacun fait 50 % du chemin.

C'est un peu le cas de la place des Jacobins, où l'on améliore la place et on pourra par-dessus mettre de la réglementation pour faire « 1 + 1 = 3 » et faire effectivement que, dans des pôles de centralité où il y a un enjeu de pacification du trafic et de sécurisation des piétons, on puisse avoir ce respect mutuel renforcé des différents modes, avoir des rues plus conviviales, plus partagées et notamment pour ce qui est –et vous l'avez dit- de la place des Tapis, de la place de la Croix-Rousse, tout ou partie de la Grande rue de la Croix-Rousse, une partie du boulevard des Canuts, peut-être jusqu'à Monoprix, notre magnifique esplanade du Gros Caillou, avoir une vaste zone, où effectivement le piéton est respecté, sans que la voiture soit interdite pour autant, mais c'est en s'appuyant notamment sur une logique de place et Jean-Louis Touraine l'a rappelé, on pourra répliquer cette expérimentation sur d'autres arrondissements ; dans le cadre de la concertation, plusieurs maires se sont proposés avec des places notamment pour aménager ce respect mutuel renforcé. Le chapelet de places qui va de la place de la Croix-Rousse, jusqu'à la place Carnot.

Voilà, donc il s'agit d'une mesure que nous souhaitons ensemble. Il s'agit du vivre ensemble, d'une ville apaisée, grâce à des rues plus conviviales. Je vous remercie. C'est une expérimentation au passage qui est appliquée à Metz déjà, qui a mis cinq places en zone de rencontre.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Vesco. Chers Collègues, nous allons maintenant commencer les dossiers du Conseil municipal. Avant, bien évidemment, je voudrais adresser mes félicitations pour leur élection comme Députées européennes, à Mme Sylvie Guillaume et à Mme Nora Berra.

(Applaudissements.)

Je pense que leurs responsabilités nouvelles seront utiles pour notre Conseil.